COMMUNE DE
MONTREUX

Montreux, le 12.06.2016

16/2016

RAPPORT

au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen de la prise en considération ou non du rapport-préavis
relatif à la prolongation du règlement instituant une aide financière à l'achat d'abonnements de transports publics

Président : René Chevalley (UDC)

Membres : Ihab Al Jundi (SOC)
Christian Burki (SOC)
Raphaël Corbaz (PLR)
Bassam Degerab (Les Verts)
Rolf Gosewinkel (PLR)
Irina Gote (SOC)
Carole Grangier (PLR)
Yanick Hess (PLR)
Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Votre commission s'est réunie le 7 juin 2016 à la maison Mounsey en présence de Monsieur Caleb Walther, représentant la Municipalité sur ce dossier. Les commissaires ont reçu les informations de l'évolution tarifaire des abonnements ainsi que leurs nombres comme sollicité en plénum lors de notre dernier Conseil communal.

Après les salutations d'usage et l'acceptation unanime de la feuille de route proposée par le Président de séance, parole est donnée à la Municipalité.

Monsieur Caleb Walther développe l'objet du préavis et retrace en grandes lignes l'historique de ce dossier. La position de la Municipalité est de fidéliser les utilisateurs occasionnels en les incitant à choisir un abonnement plutôt que de payer à la course tout en invitant de nouvelles personnes à une mobilité respectueuse de l'environnement.

A noter que la tâche administrative de contrôle pour l'obtention de cette subvention doit rester la plus légère possible, celle-ci représentant actuellement 0,2 EPT pour notre commune (tâche consistant au contrôle du dossier du demandeur de subvention contenant une copie de l'abonnement, la quittance de paiement de celui-ci, le formulaire

complet, le contrôle du domicile fiscal ainsi que celui du subventionnement unique). Le tout étant supervisé par le municipal qui traitera également les cas particuliers.

Le deuxième bilan sur l'octroi de cette subvention, qui fait, suite à celui de 2012, est positif. Le nombre d'abonnements subventionnés est en constante augmentation. A noter que le nombre de nouveaux abonnements reste stable, mais que l'effet d'incitation recherché au début de cette initiative perdure.

Les membres de la commission ont pris connaissance, par la voie de Monsieur Walther, que de nombreux citoyens apprécient ce principe de subventionnement.

1. Objet du préavis

Un commissaire souligne le fait que lors de l'achat d'un abonnement mensuel à la gare, le personnel fournit systématiquement le formulaire de subventionnement et l'information y relative.

Un membre de la commission s'interroge sur cette charge de subvention qui faisait partie des charges thématiques en 2012 (préavis 30/2012) dans le cadre de la péréquation, remboursée à hauteur de 60%, se demande si ce principe est toujours d'actualité.

Réponse : Monsieur Walther répond par la négative, car si ce fut le cas précédemment, il ne l'est plus actuellement.

A l'interrogation d'un éventuel cumul de subventions sur les abonnements, il est répondu que celà n'est pas possible, mais que les cas particuliers sont réservés.

Un commissaire s'interroge sur l'incidence fiscale personnelle que peut avoir une telle subvention, plus particulièrement sur l'obligation de la déclarer à l'autorité compétente.

Réponse : Monsieur Walther n'a pas de réponse précise à ce sujet, mais d'avis de plusieurs commissaires, cette déclaration au Service des contributions n'est pas obligatoire.

2. Historique

Pas de question.

3. Politique communale en matière de mobilité

Un commissaire souligne la pertinence de cette démarche dans le cadre du label « Cité de l'énergie ».

4. Bilan

Un commissaire se préoccupe de savoir si les 440 abonnements pour élèves cités dans le rapport préavis font partie des 2'814 abonnements subventionnés en 2015 pour un coût

de CHF 844'200.-.

<u>Réponse</u> : Non, ils n'en font pas partie. Ce chiffre de 440 est celui des abonnements offerts par la commune aux écoliers en 2010. Le nombre d'abonnements pour les élèves est beaucoup plus faible actuellement.

5. Développement durable

<u>Economique</u>

Un membre de la commission s'interroge sur la pertinence de l'octroi de ce subside dans le cadre de l'écologie, car selon lui, le nombre de véhicules ne diminue pas. D'autres arguments sociaux sont également évoqués par ce dernier. Il en conclut qu'il serait préférable de modifier le règlement, afin que les bénéficiaires du demi-tarif puissent également obtenir cette subvention.

Cette proposition rencontre une forte opposition argumentaire de divers commissaires, l'un d'entre eux souligne la qualité et la pertinence de ce préavis présenté tel quel, tout en soulignant que le montant proposé sous forme de subvention dans le règlement actuel est tout à fait correct.

Après un long débat fourni d'arguments et de contre-arguments sur les sujets du coût, de la nouvelle charge administrative engendrée, la complexité de la mise en œuvre de cette proposition, le proposant stoppe provisoirement ses réflexions, se réservant la possibilité de déposer un éventuel amendement en plénum.

Monsieur le Municipal Walther assume le fait du peu d'informations chiffrées de ce préavis et met en lumière les problèmes rencontrés dans l'établissement des statistiques avant et après l'introduction du système Mobilis. Il se refuse à fournir des indicateurs pouvant contenir des erreurs et étant peu fiables à ce jour. A ses dires, le meilleur indicateur restant le nombre d'abonnements subventionnés.

<u>Social</u>

Un commissaire s'interroge sur la raison de baisse du nombre des abonnements octroyés aux écoliers.

<u>Réponse</u> : Cette situation est due à la réorganisation de l'offre des deux collèges permettant ainsi aux élèves de suivre la totalité de la filière scolaire, il en résulte donc moins de déplacements pour les élèves.

<u>Environnement</u>

Pas de question.

Position de la Municipalité / Discussion générale

Un commissaire se déclare favorable à l'accès des transports publics aux personnes, mais est opposé aux subventionnements sans tenir compte de la situation financière du bénéficiant.

Il propose donc de favoriser uniquement les personnes au bénéfice de l'aide à l'assurance maladie, ce qui représente à ses dires, environ 36% de la population. Il ne pense pas qu'il y aura des coûts supplémentaires, vu qu'il y aura beaucoup moins de bénéficiaires !

Lors de ce débat, où le fond du préavis ne donne pas matière à contestations ou oppositions, celui-ci s'inscrivant dans une suite logique de notre politique environnementale, c'est le règlement instituant une aide financière à l'achat d'abonnement du transport public qui fait l'objet du dépôt de l'amendement de Monsieur Yanick Hess. Celui-ci désire amender de la manière suivante :

Amendement proposé. :(première pastille du règlement)

- Avoir son domicile fiscal sur le territoire de la commune de Montreux et être aux bénéfices des subsides de l'assurance maladie.

Le reste du règlement restant inchangé.

Plusieurs commissaires s'opposent à cet amendement avec les arguments principaux suivants :

- Les coûts supplémentaires engendrés par cet amendement ne nous sont pas connus.

- Une analyse et une vue globale de cette modification est nécessaire.

- Des familles étant juste au-dessus du critère d'obtention de l'aide à l'assurance maladie pourraient être fortement pénalisées par cette modification.

- L'effet de cumul de deux salaires des parents d'une famille en comparaison à un seul revenu serait pénalisant.

- Cette subvention doit atteindre son objectif de départ qui est l'incitation à utiliser les transports publics pour tous.

- Retour en arrière d'une action qui est inscrite dans le bon sens.

Un commissaire désire connaître le nombre abonnements annuels par rapport aux abonnements subventionnés

Réponse : Monsieur le Municipal Caleb Walther indique que ces chiffres n'existent pas actuellement mais que l'on constate une augmentation significative et linéaire des abonnements subventionnés

La commission passe au vote sur l'amendement de Monsieur Hess qui impacte le règlement instituant une aide financière à l'achat d'abonnement de transports publics.

L'amendement est refusé par 2 OUI / 8 NON et 0 Abstention.

Un autre commissaire relève la pertinence de ce geste en faveur de nos administrés et souligne que le fait de maintenir ce système sans changement permettra d'obtenir une vue globale plus précise au moment du débat sur le prochain renouvellement de celui-ci. Les décisions qui seront prises alors se feront sur une base plus concrète.

Avant de passer au vote final, un commissaire félicite la Municipalité pour la simplicité de ce système d'octroi de subvention qui comporte un minimum de formalités administratives. Ce commissaire désire également que la communication de cette opportunité offerte aux Montreusiens se poursuive et fasse l'objet d'une communication opportune.

La commission passe au vote final sur les conclusions de ce rapport-préavis 16/2016.

10 OUI / 0 NON / 0 Abstention.

Amendement(s)

Amendement de Yanick Hess

Amendement proposé: (première pastille du règlement)

- Avoir son domicile fiscal sur le territoire de la commune de Montreux et être aux bénéfices des subsides de l'assurance maladie.

Le reste du règlement restant inchangé.

2 oui, 8 non, 0 abstention, 0 bulletin blanc.

Conclusion

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le rapport-préavis No 16/2016 de la Municipalité du 13 mai 2016 relatif à la prolongation du règlement instituant une aide financière à l'achat d'abonnements de transports publics,

ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'accepter la prolongation du règlement instituant une aide financière à l'achat d'abonnements de transports publics pour les années 2017 à 2020 ;

2. de porter aux budgets 2017 à 2020, les montants nécessaires au compte No 180.3665 « subventions individuelles » ;

3. de donner à la Municipalité tous pouvoirs pour signer tout acte et convention en rapport avec cette affaire.

10 oui, 0 non, 0 abstention, 0 bulletin blanc.

Le président-rapporteur
René Chevalley (UDC)